

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 SEPTEMBRE 2017** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la session :

Lyne FOURNIER,	greffière adjointe.
----------------	---------------------

### **17,196 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **17,197 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

#### **17-154** **RÉSOLUTION NO 17-154** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il et UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **17,198 RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI**

La mairesse souhaite la bienvenue à madame Sylvie Bernier, du Carrefour-jeunesse Emploi et aux deux étudiants, accompagnés de leurs parents, qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Tri étudiant Desjardins pour l'emploi. Il s'agit de Luka Croteau qui a fait son stage à la garderie Aux Petits Câlines et Raphaëlle G. Grenon qui a fait son stage au Théâtre des Grands Chênes.

Elle invite madame Bernier à remettre les bourses de 500 \$ à ces étudiants.

Madame Bernier souligne que les étudiants avaient l'opportunité d'inscrire leurs employeurs afin de reconnaître des employeurs PRO-JEUNE qui ont su démontrer qu'ils étaient des employeurs de choix. Madame Lisette Beauchesne, du Théâtre des Grands-Chênes, s'est vu attribuer ce titre.

La mairesse félicite les deux étudiants et remercie madame Bernier.

**17,199 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2017.

**17-155 RÉSOLUTION NO 17-155  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2017 tel que présenté.

**17,200 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**17,201 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Aucun compte rendu n'est présenté.

**17,202 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du mois de juillet du Service des travaux publics et le rapport de la bibliothèque sont remis séance tenante.

**17,203 COMPTES DU MOIS**

**17-156 RÉSOLUTION NO 17-156  
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (242 252,60 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

**17,204 CORRESPONDANCE**

Des membres du conseil demandent des précisions concernant la lettre reçue de madame Martine Tardif dans laquelle elle est fait état de problématiques survenues pour la location d'une salle.

Après discussion, il est convenu qu'une lettre sera envoyée à madame Tardif pour lui expliquer les circonstances qui ont mené à la situation qu'elle a vécue.

## **17,205 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

### **17,205.1 M. RENÉ DION – Marge de recul avant**

17-157

#### **RÉSOLUTION NO 17-157 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. RENÉ DION CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ MARGE DE REcul AVANT**

- 1 M. René Dion possède une propriété située au 16, rue Caron;
- 2 Le demandeur désire démolir le garage détaché actuel et en construire un nouveau au même endroit avec une marge de recul avant à la rue Comeau à 0,66 mètre comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigés à l'article 6.2.1 du règlement de zonage no 09-02;
- 3 Le demandeur ne veut pas déplacer l'emplacement du garage car il cacherait la vue derrière la maison, qu'il veut protéger sa terrasse de pavés unis et éviter de couper des arbres;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-17-07, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. René Dion une dérogation mineure permettant la construction d'un garage détaché à 0,66 mètre de marge de recul avant à la rue Comeau comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigés à l'article 6.2.1 du règlement de zonage no 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 9-94-2, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

### **17,205.2 MME CHANTAL GOSSELIN ET M. GRATIEN GAUDREULT – Marge de recul avant**

17-158

#### **RÉSOLUTION NO 17-158 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME CHANTAL GOSSELIN ET M. GRATIEN GAUDREULT RÉGULARISER LA MARGE DE REcul AVANT**

- 1 Mme Chantal Gosselin et M. Gratien Gaudreault possèdent une propriété située au 9, rue Dumas;

- 2 Les demandeurs désirent régulariser la marge avant à la rue Joncas de leur maison;
- 3 Les demandeurs ont déposé leur certification de localisation;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-17-08, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Chantal Gosseline et M. Gratien Gaudreault une dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la maison à la marge de recul avant à la rue Joncas à 7,2 mètres comparativement aux 7,5 mètres requis à l'article 6.2.1 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5C-103, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**17,206 RESSOURCES HUMAINES – Service de sécurité incendie – Embauche d'un pompier volontaire**

17-159

**RÉSOLUTION NO 17-159  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE  
M. VINCENT LÉVEILLÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Vincent Léveillée à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Léveillée sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

### **RÉOUVERTURE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Bruno Grenier se présente dans la salle et la mairesse lui demande s'il vient s'adresser au conseil. Les membres du conseil sont d'accord pour entendre M. Grenier

Monsieur Grenier demande aux membres du conseil pour quelle raison l'hypothèque qui a été levée par la ville sur le terrain qu'il a acquis de Conversion S.C. Auger dans le parc industriel a été appliquée sur le contrat qu'il vient de signer avec M. Auger.

Après discussion, les membres du conseil indiquent à M. Grenier qu'ils feront un suivi sur cette demande et qu'ils lui reviendront avec une réponse.

### **17,207 TRÉSORERIE**

#### **17,207.1 CARTE DE CRÉDIT**

17-160

#### **RÉSOLUTION NO 17-160 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire se procurer une carte de crédit pour faciliter diverses transactions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- Que la Ville de Kingsey Falls (personne morale) délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- 2- Que la Ville de Kingsey Falls soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- 3- Que la Ville de Kingsey Falls s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- 4- Que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

- 5- Que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée :

Annie Lemieux, directrice générale et greffière.

- 6- Que la Fédération des caisse Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

### **17,207.2 VIDANGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS 1 ET 3 – Paiement**

#### **17-161 RÉSOLUTION NO 17-161 VIDANGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS 1 ET 3 PAIEMENT À NEAULT SOLUTION ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les travaux de vidange, de déshydratation et de disposition des boues des étangs 1 et 3 sont complétés;
- 2 L'entrepreneur a fait une demande de paiement;
- 3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un paiement pour les travaux de vidange, de déshydratation et de disposition des boues des étangs 1 et 3. La ville est donc autorisée à verser un montant de **CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (177 886,00 \$)** plus les taxes applicables à la firme Neault Solution Environnement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **17,208 RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX – Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux**

#### **17-162 RÉSOLUTION NO 17-162 RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-136, la ville a accordé un contrat à Groupe Gagné Construction inc. pour la mise en place des conduites d'égout pluvial sur la rue Caron (entre les rues Picard et Comeau) et la réfection de la voirie sur les rues Caron (entre les rues Picard et Comeau) et des Bouleaux;

- 2 Il y a lieu de mandater une firme pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux;
- 3 Les Services exp inc. ont présenté une offre de services intéressante pour la ville;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme les Services exp inc. pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux concernant les travaux de drainage et de voirie sur la rue Caron (entre les rues Picard et Comeau) et la réfection de la voirie sur la rue des Bouleaux, le tout tel que prévu à l'offre de service no PC-17-092.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **SEPT MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (7 913,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services exp inc.

#### **17,209 GARAGE MUNICIPAL – Revêtement extérieur**

17-163

#### **RÉSOLUTION NO 17-163 GARAGE MUNICIPAL ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le revêtement du garage municipal présente des problèmes d'infiltration d'eau;
- 2 Il y a lieu de remplacer le revêtement pour assurer l'entretien de ce bâtiment;
- 3 La firme Gouttières A. Champoux inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Gouttières A. Champoux inc. les matériaux pour procéder au remplacement du revêtement extérieur en Canoxel du garage municipal situé au 57, boul. Kingsey, le tout tel que prévu à la soumission no 45353.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (7 323,80 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gouttières A. Champoux inc.

**17,210 ENTRÉES DE VILLE – Achat de structures**

**17-164 RÉSOLUTION NO 17-164  
ENTRÉES DE VILLE  
ACHAT D'ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire enjoliver ses entrées de ville;
- 2 Une nouvelle structure a été présentée pour ces enseignes;
- 3 La firme Enseignes Lavigne a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ces enseignes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à faire fabriquer par Enseignes Lavigne TROIS (3) enseignes en forme de Z avec le logo de la ville et tulipes découpées en aluminium, de dimension de 36 pouces de large par 10 pieds de haut, le tout tel que prévu à la soumission no 796, datée du 5 septembre 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (6 300,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Enseignes Lavigne.

**17,211 MADA – Participation à la demande collective de la MRC d'Arthabaska au programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés**

**17-165 RÉSOLUTION NO 17-165  
DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA  
MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS – MADA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls accorde de l'importance à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;
- 2 Les enjeux liés au vieillissement de la population sont importants;

- 3 Le conseil municipal de Kingsey Falls situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;
- 4 Le conseil municipal de Kingsey Falls désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;
- 5 Les élus municipaux ont la volonté de mettre à jour la politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;
- 6 Un appel de projets est en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie de aînés (MADA);
- 7 La MRC d'Arthabaska fera le dépôt d'une demande collective où elle agirait comme coordonnatrice du projet et qui inclurait notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer à la demande collective de la MRC d'Arthabaska auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille pour la création d'une politique cadre et la mise à jour de sa politique des aînés (MADA).
- 2- **SIGNATURE.** La directrice générale, Annie Lemieux, est autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

**17-166      RÉOLUTION NO 17-166  
NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE  
DES QUESTIONS AÎNÉS (RQA)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Toutes les décisions et tous les projets du conseil ont un impact sur la qualité de vie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls désigne madame Micheline Pinard-Lampron, mairesse, d'élue « responsable des questions aînés (RAQ) », que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant aux aînés, qu'elle ait la responsabilité de la mise à jour de la politique MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de ladite politique.

**17,212    MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – Adoption du deuxième projet de règlement n° 17-04 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls**

**17-167      RÉOLUTION NO 17-167  
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 17-04  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de règlement

au zonage intitulé « Règlement n° 17-04 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

**17,213 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX – Avis de présentation**

**PROJET DE RÈGLEMENT  
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX  
AVIS DE PRÉSENTATION**

Avis de présentation est donné par **Christian CÔTÉ** qu'un règlement concernant les animaux sera présenté à une session ultérieure.

**17,214 TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA**

**17,214.1 PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES**

17-168

**RÉSOLUTION NO 17-168  
PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES PERSONNES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise la *Journée internationale des personnes âgées* qui sera soulignée le jeudi 28 septembre 2017 sous le thème général : « Sensibiliser les personnes âgées aux abus financiers »;
- 2 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat à l'événement par l'achat de deux billets;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter deux (2) billets pour la *Journée internationale des personnes âgées* qui se tiendra le 28 septembre 2017 à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général

**17,214.2 PROCLAMATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE « JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DE KINGSEY FALLS »**

**17-169 RÉSOLUTION NO 17-169  
PROCLAMATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
« JOURNÉE INTERNATIONALE DES  
PERSONNES AÎNÉES DE KINGSEY FALLS »**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre « Journée internationale des personnes âgées de Kingsey Falls ».

**17,215 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

**17,216 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 46.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Lyne Fournier  
Greffière adjointe

